

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Perenco : un nouveau patron et de nouvelles ambitions

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

**N**OMMÉ récemment à la tête de la Compagnie pétrolière Perenco Gabon, le nouveau

directeur général, Adrien Broche, a été reçu jeudi dernier par le ministre du Pétrole, du Gaz et des Mines, Vincent de Paul Massassa, pour une séance de travail. Il était question, au cours de cette rencontre, pour les deux hommes de faire le point sur les questions

liées au secteur pétrolier, gazier, tout en abordant le 12e appel d'offres. "Nous avons lancé avec l'État du Gabon un grand projet de Gaz du pétrole liquéfié (GPL) qui aura lieu à Batanga, dans l'Ogooué-Maritime, et qui va permettre de produire du gaz domestique à l'horizon 2023. Environ 10 000 tonnes par an de gaz domestique, ce qui va permettre de diminuer les importations du Gabon et de développer le gaz au sein du pays. C'est un grand projet qu'on est en train de lancer, les études techniques sont déjà terminées, les équipements vont être commandés avant la fin d'année et les travaux auront lieu l'année prochaine", a indiqué le nouveau patron de Pérenco.

Alors que le 12e appel d'offres lancé par le ministère des Hydrocarbures est toujours en cours, Adrien Broche a indiqué que la compagnie scrutait toutes



Adrien Broche (g) reçu par le ministre du Pétrole Vincent de Paul Massassa.

les opportunités. "Nous sommes actifs dans ce domaine, on regarde toutes les opportunités. Nous avons récemment pris 3 nouveaux blocs d'exploration sur lesquels nous allons réaliser des forages dès l'année prochaine. Perenco est le premier opérateur du gaz et du pétrole

du pays, donc nous regardons toutes les opportunités de nous développer", a-t-il insisté. Pour rappel, Perenco produit 97 000 barils par jour de pétrole. Ce qui représente 45 % de la production nationale. C'est le premier opérateur en termes de production pétrolière au Gabon.

## 3e session du Conseil communautaire de la concurrence: la DGCC en action

JM  
Libreville/Gabon

**L**E directeur général de la concurrence et de la consommation, Luther Steeven Abouna Yangui, prend part depuis le 30 août 2021 à Douala, au Cameroun, à la 3e session du Conseil communautaire de la concurrence en zone de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (Cémac). Au menu des discussions: l'intensification des échanges et la garantie d'une saine concurrence dans cet espace économique. Laquelle permettra d'apporter des réponses adéquates à la mise en œuvre effective de l'intégration commerciale. Prévue pour se tenir jusqu'au 4 septembre 2021, cette rencontre présidée par le Commissaire au marché commun de la Cémac, Michel Niama, sera l'occasion pour les participants d'assister à l'atelier de formation sur les règles applicables aux enquêtes en matière de concurrence. Un événement qui intervient dans un contexte de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf), qui nécessite l'harmonisation des réglementations afin de réguler le commerce et sanctionner les mauvaises pratiques dans la zone Cémac.

En effet, la mise en place d'un marché commun ne saurait être effective sans la mise en place préalable d'un dispositif juridique renforcé, notamment en matière de régulation concurren-



Le directeur général de la DGCC, Luther Steeven Abouna Yangui, représentait le Gabon à Douala.

tielle. Une approche qui s'inscrit dans la droite ligne des ambitions des autorités gabonaises à travers la Direction générale de la concurrence et de la consommation qui, depuis plusieurs années, s'est érigée en acteur essentiel dans la lutte contre la vie chère. À noter que durant cette rencontre, il se tiendra également un atelier sur les règles applicables à toutes les enquêtes et aux règles spéciales applicables à chaque type d'enquête. Celui-ci réunira les membres du Conseil communautaire de la concurrence, les experts de la Commission de la Cémac, les enquêteurs nationaux, les avocats ou magistrats des États membres de la Cémac et des spécialistes des procédures civiles et pénales en matière d'enquêtes. Il vise à échanger sur les bonnes pratiques, à assurer le renforcement des capacités et d'une parfaite maîtrise des règles communautaires. Pour rappel, le Conseil communautaire de la concurrence est l'organe technique de la Commission Cémac, compétent pour émettre des avis sur toutes les questions liées au respect de la réglementation communautaire sur la concurrence. Il est actuellement présidé par le Cameroun.

## Sensibiliser sur la force des coopératives

GM.NTOUTOUME-NDONG  
Libreville/Gabon

**L**ES coopératives agricoles permettent aux petits agriculteurs de mieux tirer profit de leur activité. En travaillant en groupe, la production devient plus importante et les bénéfices plus considérables.

C'est pour mettre cela en exergue qu'une équipe de l'ONG Brainforest vient de boucler une mission de sensibilisation des producteurs de cacao de la localité de Minvoul, dans la province du Woleu-Ntem. Hormis la motivation à travailler en coopérative, les agriculteurs ont également été sensibilisés sur les conséquences de la déforestation. "Il était question de leur montrer l'importance de préserver la biodiversité et préserver leurs ressources, notamment les plantations de cacao", a indiqué Ariole Meye,



Plusieurs agriculteurs ont participé aux échanges de Minvoul.

responsable du département fundraising (collecte de fonds). Ces sensibilisations effectuées qui se déroulent dans les plantations sont organisées dans le cadre du projet "Cacao sous ombrage comme développement économique "zéro déforestation" pour les communautés du Gabon". Ce programme prévoit

l'organisation de plusieurs formations en faveur des producteurs notamment des sensibilisations sur les thèmes suivants: agroécologie/agroforesterie, déforestation, mécanismes financiers en milieu rural et importance de la création des sociétés coopératives pour les agriculteurs villageois.